



# Urgence, votre profession est en danger

Le 23/07/2013.

Vos représentants CGT ont été sollicités à de nombreuses reprises par des assistants familiaux de la DTMRT pour les accompagner auprès de leur hiérarchie ASE, Secteur, SAF, PEF, DT dans le cadre d'entretiens préalables de licenciements, consultations de dossier PMI et administratif, réorientations arbitraires d'enfants, retraits d'enfants, menaces de sanctions, demande de congés, paiements de primes, passages en CCPD...

A ce jour, en dépit de résultats positifs obtenus par les représentants CGT dans l'intérêt de nos collègues, les causes repérées par notre organisation syndicale des nombreux dysfonctionnements qui engendrent une maltraitance institutionnelle ont été transmises à notre administration et à nos élus politiques mais n'ont pas été traitées et la dégradation de vos conditions de travail perdure et s'accroît. Vos revendications collectives n'ont pas été prises en compte et n'ont pas été entendues par votre hiérarchie et vos élus politiques. Le temps du dialogue et de la négociation est révolu. Il est impératif pour que ça change de mettre en place une nouvelle stratégie d'actions pour faire aboutir vos revendications.

Participez activement à la réflexion et à la concrétisation de nouvelles formes d'actions pour que votre profession soit enfin reconnue à sa juste valeur. Faites vous entendre collectivement par des actions visibles et médiatisées. Au cours des derniers mois plusieurs de vos collègues se sont vus sanctionnés par des suppressions d'agrément et des demandes de retraits d'agrément auprès de la commission consultative paritaire départementale.

A chaque passage en CCPD vos représentants CGT ont argumenté et démontré preuves à l'appui que les griefs mentionnés à l'encontre de vos collègues étaient infondés et que les demandes de sanctions étaient disproportionnées en rapport aux motifs évoqués. Vos collègues soutenues par le syndicat CGT ont toujours obtenus gain de cause, se sont vus rétablies dans leurs droits et ont repris leur activité professionnelle. Que seraient-elles devenues si elles s'étaient présentées seules devant la commission ? On n'ose l'imaginer.

Les élus politiques qui se sont succédés dans le cadre de la présidence de cette instance ainsi que les membres de cette commission ont-ils cherché à analyser et à découvrir les causes de tels dysfonctionnements pour y remédier ! Une réflexion collective a-t-elle été menée pour éviter qu'à l'avenir de telles situations se reproduisent.

Non à ce jour aucun changement dans les pratiques et les injustices perdurent au travers de décisions prises unilatéralement sans analyse et prise de conscience des éventuelles conséquences sur le devenir des assistantes familiales et par voie de conséquence sur le suivi éducatif des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance.

Vous pouvez prendre connaissance ci-après de plusieurs exemples de passages en CCPD d'assistantes familiales qui dépendent de la direction territoriale métropole Roubaix Tourcoing et environs afin de mieux connaître les pratiques professionnelles de vos « collègues » en souhaitant que vous ne serez pas les prochaines victimes de ces dérives institutionnelles.

Il est impératif de vous faire entendre collectivement pour que votre activité professionnelle s'exerce dans un climat serein et constructif et que l'on vous considère enfin comme des collègues à part entière dans la pratique et non comme à ce jour dans la théorie et dans les discours. Votre profession ne se limite pas à garantir le gîte et le couvert des enfants confiés à l'ASE. Votre participation au projet éducatif doit être de règle. Pour obtenir satisfaction, la seule solution l'action.

Pour information quelques exemples de situations concernant plusieurs de vos collègues de la DTMRT convoquées en CCPD soutenues et accompagnées par vos représentants CGT, qui ont obtenu gain de cause avec maintien de leur agrément.

- **Mme x..... Passage en CCPD le .....**

- **Demande de retrait d'agrément aux motifs suivants**

- Votre motivation repose essentiellement sur votre souhait de changer vos horaires de travail actuels et de l'importance de la présence d'un enfant dans votre grande maison.

- Vous représentez la profession d'assistante familiale que par le biais de la mise en place d'activité avec le jeune.

- Vous n'avez pas approfondi les contraintes liées à la profession notamment en termes de temps passé et d'investissement.

- Son projet ne semble pas mûri.

- **Mme x..... Passage en CCPD le .....**

- **Demande de retrait d'agrément aux motifs suivants**

- Dans la salle de bains, il y a toujours du linge sale et propre entassé dans le lavabo, sur le radiateur, par terre. La peinture est écaillée sur les murs.

- Dans le séjour, des bacs de linge traînent sur un canapé.

- Le jardin est toujours aussi encombré (meubles destinés aux encombrants, le jardin est inutilisable en tant que tel considérant l'encombrement).

- Le sol de la maison est toujours collant.

- Au premier étage, des prises électriques sont défectueuses et comme dans la salle de bains, la peinture est écaillée.

- Discours contradictoire voire incohérent concernant l'occupation des chambres.

- Risque d'expulsion. Coupure d'énergie et d'eau.

- **Mme x..... Passage en CCPD le .....**

- **Demande de retrait d'agrément aux motifs suivants**

- Demande de retrait d'agrément en application du principe de sécurité qui prévient et impose de garantir la sécurité des enfants accueillis.

- **Mme x..... Passage en CCPD le .....**

- **Demande de retrait d'agrément aux motifs suivants**

- Manque de recherche et de connaissance sur la profession d'assistante familiale.

- Manque de motivation.

- L'évaluation réalisée indique une difficulté de remise en question incompatible avec l'exercice de la profession.

- En aucun cas, l'enfant accueilli ne peut servir de copain à votre fils.

- L'arrivée d'un enfant au sein de votre famille est susceptible de rompre ou de perturber votre équilibre familial.

- Méconnaissance des besoins de l'enfant au terme de développement psychomoteur, de diversification alimentaire ainsi que de gestion des situations d'urgence.

- Absence de barrière de sécurité.

- Présence de bouteilles d'alcool dans la cuisine entreposées dans un casier à la hauteur du sol elles sont accessibles aux enfants.

**Réagissez, avec la CGT**